



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 3302

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le nouveau service de France Télécom « Présentation du numéro ». Ce service facultatif et payant permet à l'abonné, dès qu'il reçoit un appel sur sa ligne téléphonique, d'obtenir, avant de décrocher son combiné, des informations sur l'appel (notamment le numéro de téléphone de l'appelant) pendant la phase de sonnerie. Dans le cas où l'appelant n'a pas souhaité transmettre son numéro en utilisant une des procédures de secret, le réseau France Télécom présente au terminal de l'abonné : la date et l'heure de l'appel et à la place du numéro de téléphone de la ligne appelante, l'indication « secret ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, si France Télécom, entreprise publique, a informé l'ensemble de ses abonnés, et notamment ceux qui figurent sur la « liste rouge », de la possibilité d'utiliser une des procédures de secret afin que leur numéro de téléphone ne s'affiche pas sur le téléphone de leur correspondant et, d'autre part, si ces procédures de secret sont gratuites.

Texte de la réponse

Une très large campagne d'information à destination du public et définie en étroite concertation avec la commission nationale de l'informatique et des libertés a été mise en oeuvre dès le 28 mai 1997. Ainsi, tous les clients du réseau fixe ont reçu avec leur facture de juin-juillet la lettre de France Télécom dédiée exclusivement au service « Présentation du numéro ». Les abonnés à la liste rouge ont reçu en plus un publipostage personnalisé. Les abonnés ont été ainsi informés des deux possibilités qui leur sont offertes pour préserver la confidentialité de leur numéro : ils peuvent opter soit pour le secret permanent, sur simple demande auprès de leur agence, soit utiliser le secret appel par appel ; dans ce cas, il suffit de composer le 3651 avant le numéro de son correspondant. Le secret permanent et le secret appel par appel sont gratuits.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3302

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3055

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3847